C,

-

S

0

es

le

ne

11-

ire

nrs

on

1013

ar-

qui Va-

e a

non les

coté

l'in-

par-

outés

e la

crète

ime-

onsti-

ni est

Nº. 3

l'année

LIBERTÉ, ÉGALITÉ

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGERES.

Du LUNDI 1er. Juillet 1793, lan 2e. de la République.

Le Burgau des Nouvelles Politiques, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve des Petits-Champs, près celle de Richelieu, n°. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen Fontantlle, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

TURQUIE.

De Constantinople, le 25 mai

VI. Sainte-Croix, au commencement du mois, se trouvoit Zwornich, & il avoit pu alors recevoir la réponse de Confantinople; aussi les François l'attendoient-ils ici vers le 15. on retard a donné de l'inquiétude aux amis de la liberté, k ils en conclurent que la réponse qu'il avoit reçue, ne deoir pas avoir été bien savorable pour lui. Mais ce qui ajoute leur embarras, c'est une de eche reçue par M. Chalgrin, de la part du régent de France. Celui-ci le nomme chargé des affaires de la monarchie françoise auprès de la Porte Octomane, en l'absence de l'ambassadeur Choiseul-Gouffier. Le contenu de cette dépêche fut de suite communiqué à tous les François qui sont dans cette ville, & on les exhorta à rentrer dans leur devoir envers leur souverain légitime. Le billet circulaire envoyé à cet effet par M. Chalgrin, fit une profonde impression sur un grand nombre de négocians; mais, pour assurer leur tranquillité, ils se garderent de témoigner publiquement leurs véritables fentimens. En attendant, cux des interpretes qui avoient quitté le service de France, out repris leur poste; & beaucoup de François, qui s'étoient mis sous la protection des autres ambassadeurs, sont rentrés sous celle de M. Chalgrin. Le ministere Turc semble voir ces changemens avec satisfaction; il espere qu'il en opérera aussi dans les autres fortes places de commerce, où le nombre des François est considérable, & où l'on dit qu'ils occasionnent beaucoup de délordres. On ajoute que récemment ils ont molefté les Anglois qui font à Smyrne; ceux-ci, irrités, ettaquerent, à l'aide des Vénitiens, les François; onze refterent sur la place, & plus de quarante surent blessés. Au départ du courier arrivé ici, le bacha de Smyrne & les consuls cherchoient à y rétablir la tranquillité.

SUEDE.

De Stockholm, le 7 juin.

Avant-hier foir, nous avons reçu l'avis que la flotte russe avoit sait voile & pris sa station dans le port de l'isse d'Aland. Les Russes s'occupent à mesurer rigoureusement la prosondeur de la mer dans cette contré de la Suede. Cette nouvelle a porté notre gouvernement à prendre les mesures suivantes : des exprès ont été envoyés à Carlscrone, pour y mettre promptement en état toutes les sorces qui s'y trou-

vent. Le gouverneur Mode a assigné à tous les charpentiers de cette ville de l'ouvrage sur le port. Chaque régiment campé envoie tous les jours 90 hommes au Holm (chantier des vasseux). Le contr-amiral Lagerbjelke a commandé, par les journaux, à tous les officiers de la flotte, absens par congé, de se rendre à leur post. La nouvelle que les Russes ont fait un seu vis sur une de nos frégates est sans sondement.

AUTRICHE,

De Vienne, le 14 juin.

Notre cabinet paroît être le point central des négociations relatives au démembrement de la Pologne. Il n'est pas, du moins on l'assure, jusqu'à la Turquie qui ne prenne sait & cause dans cette assure. On prétend qu'elle a offert à la cour de Vienne la cession de la Bosnie, si elle vouloit rester neutre dans la guerre qu'elle a dessein d'entreprendre contre la Russe à cette occasion: mais cette conjecture sût-elle foncée, il est très-vraisemblable que l'empereur ne se prêteroit jamais à ces nouveaux arrangemens.

roit jamais à ces nouveaux arrangemens.

L'ambassadeur d'Espagne à Venise, Lascalas, a été rappellé, il se rendra à la Haye. L'Espagne, dit-on, s'est plaint de ce que Venise avoir reconnu la république françoise, arboré ses armes, & souffert que celles de Louis XVI sustent

Des voitures chargées de munitions & d'argent sont parties ce matin pour Franciort, sous l'escorte d'une demi-compagnie de canonniers & de quelques dragons.

guie de canonniers & de quelques dragons.

Leurs majestés & l'archiduc palatin vivent dans la plus grande tranquillité au château de plaisance Laxembourg.

Il est parti d'ici, le 12 de ce mois, trois demi-compagnies du second régiment d'artillerie pour le corps d'armée du général comte de Wurmser. Outre beaucoup de charriots de munitions, e'les emmenoient un nombre considérable de canons & de mortiers de moyen calibre. Il ne reste maintenant que six compagnies des trois régimens d'artillerie, sayoir, 3 en cette ville, une à Prague, une à Olmutz & une à Brunn. Il est arrivé de Hongrie, le 9, une somme considérable d'argent, qui sera incessamment portée à l'armée.

ALLEMAGNE.

De Ratisbonne, le 6 juin.

Voici un nouvel article du décret de ratification de l'empereur, parvenu le 17 mai à la dictature, touchant les conclu-

fum de la diete des 18 sevrier & 22 mars. (C'est une diatribe ausst violente que toutes celles répandues jusqu'à je jour contre la France par l'odieuse mailon d'Autriche). L'empareur, après avoir fait un long tableau des préteneus attentats d'une faction sauguinaire, contre la tranquillité de l'Europe, conti-

nue ainfi :

« Contre un tel ennemi, contre les plans qu'il a formés & les procédés auxquels il s'est potté contre l'empire, dont la volonté déterminée, qu'il a déclarée & manifestée par des faits, est de ramener tout à sa convenance ; qui a formé le projet sanguinaire de porter la guerre civile parmi toutes les nations paisibles, de rompre tous les liens des sociétés; dont l'ambition dévorante est de sacrefier à son opinion particuliere les sentimens de tous les peuples, & les relations les plus respectables; dont la passion furieuse & dévastatrice veut affujettir toutes les nations, contre tous les droits de Phumanité, à un système insense de liberté & dégalité; dont le despotisme, sous la forme épouvantable d'une puissance de révolution, prétend réduire le monde à une seule forme de gouvernement ; qui, dans sa rage sorcenée, déclare tous les princes tyrans & despotes, est agité d'une haine implacable contre tous les rois, princes, seigneurs, & tous leurs fideles serviteurs & sujets; qui enfin vient de se déshonorer par un décret de sang contre son légitime souverain : contre un tel ennemi, tout le monde voit évidemment qu'il n'y a pas d'autre moyen à prendre que celui de la force, aucune autre ressource que celle des armes; toutes les nations poli-cées sont intéresses à faire cause commune contre lui, à le combattre & à le vaincre; c'est une désense nécessaire & légitime de l'empire d'Allemagne contre des insultes sans exemple; c'est un noble combat en saveur de la religion, des droits de l'humanité & de la prospérité générale; pour la confervation des droits acquis à grand prix, pour la désense de nos frontieres, pour le maincien de la constitution de l'empire, tant dans son entier que dans les parties : c'est encore une défense nécessaire contre des maximes de convenance, contre l'anarchie & la force révolutionnaire : c'est une désense nécessitée pour maintenir l'honneur, la dignité, la souveraineté de l'empire, pour obtenir le respect qui lui est dû, la sureté de ses frontieres, & une juste réparation de tous les torts qui lui ont été faits.

» C'est dans cet état des choses que S. M. I. & S. M. le roi de Prusse ont fait les plus grands sacrifices pur venir au secours de l'Empire & en prendre da dé ense, & que l'empereur a mis sur pied une armée de 225,074 uombattans, y compris l'armée de réserve, mais non pas l'artillerie & le charriage. L'empereur ratifie en conséquence, non-seulement le conclusum du 22 mars, mais encore le fixieme article de celui du 18 février, dans tout leur contenu, & ne peut s'imaginer que lorsqu'il est question d'une désense auss néceffaire, il puisse se trouver un seul état de l'Empire qui, dans les principes d'un intérêt privé, ou d'une politique contraire à la constitution, ou sous quelqu'autre prétextre & subtilité, voudroit se dispenser de remplir conscienciens ment ses devoirs & obligations envers l'Empire. S. M., plutôt pleine de confiance envers chacun des états de l'Empire, ofe se confier qu'ils s'empresseront à l'envi de montrer leur patriotîline, & feront même plus dans cette occasion que ne l'ex ge

De Coblence, le 13 juin.

(Extrait du Courier de Strasbourg).

Tous nos environs sont dans les dangers & les alarmes. On dit que le général Houchard a pénétré avec 30 mille hommes, par Sierck, dans le pays de Treves, & qu'il en l

menace tellement la capitale, que les magafins de Grevenmachern, qui n'en font qu'à trois li ves, lont dejà emportes ou brûl'es. Le fait est que 20 mille Autrichiens, tant à pied qu'à cheval, ont depuis deux jours passé sur la rive gauche du Rhin, pour se rendre à Treves, avec une tellé l'âte que l'infantérie a fait douze lieues dans une journé, & que l'on a employé tous les charriots & charrettes que l'on a pu trouver, pour transporter avec plus de célérité les s'édats hors d'état de supporter cette satigue. Qualques lattres de nos environs annoncent déjà la ville de Treves comme entierement détruite, & Coblence a une seconde fois une terrible peur.

FRANCE.

De Paris, le 1er. juillet.

Une lettre de Brest annonce que le corsaire le Tygre vient d'amener dans le port de cette ville trois prises confuerables saites sur les Anglois, & qui étoient destinées pour les cotes dela Rochelle; l'une de ces prises entient beaucoup de

Un homme, déguisé en capucin, se promenoit avant-hier au Palais ci-devant Royal, un autre lui portoit la queue Cette mascarade excita la curiosité publique, & rassembla une foule immense : les uns crurent que cétoient des contrerévolutionnaires; les aures penserent que c'écoient des brigands qui, sous un costnume bisarre, avoient sormé le projet de voler quelques porte-feuilles. La garde arriva, failit les deux individus, qu'elle conduifit au corps-de-garde. I terrogés sur les motifs de leur conduite, ils répondirent que c'étoit une gageure. Cette réponse adroite ne latisfit pas; i furent conduits au comité de corr spondance, qui doit les interroger.

Plusieurs personnes ont été étonnées de ce que les nou velles officielles lues avant-hier à la convention n'ont pas ét envoyées par Custine; on se demandoit : où est donc ce ge néral? Les malveillans font courir les bruits les plus absurdes C'est pour dissiper ces inquiétudes & ces faux braits, qu nous annoncons que Custines parcourt actuellement quelque villes des frontieres pour les mettre en état de défense, & pour rétablir l'ordre & la discipline dans quelques divisions des a mées. Custine étoit à Lille le 22, il s'est rendu à Dunkerque le 24, où il a été reçu par les corps administratifs & par to les Dunkerquois, avec des témoignages reiteres de confiance

100

ten Lig des d'a

troi

g a glie

400 les

imp

nab viva

rabl

nou tifir

gim

N

il s'occupe de grandes opérations pour faire triompher la caule de la liberté & de la république.

COMMUNE DE PARIS.

Ce général doit être aujourd'hui à la tête de son armés,

Du 29 juin.

La section de la Butte-des-Moulins est venue disculper citoyen Raffet, qu'elle regarde comme un galant homme. ces mots, de longs débats se sont élevés dans l'assemblée: jultification a été renvoyée au corps municipal.

Rocroy, Aurais, Vauvilliers, St-Bile, Reims, ont envo leur adhésion à la révolution du 31 mai; elles n'attend que l'époque à jamais célebre du 10 20ût, pour venir se jet

entre les bras de leurs freres les Parisiens.

Le comité de salut public de la convention nationale écrit pour folliciter la levée de deux bataillons parisiens, de tinés à protéger les convois de subfistances. Le conseil a nomi des commissaires pour s'occuper de la mesure proposée le comité de salut public.

On a lu une lettre de Saint-Félix, datée de Tours; plaint qu'on a dénaturé dans les journaux sa derniere lette Grevenà pied gauche âte que que l'on n a pu teres de

vgre vient indérables les côtes acoup de

nme en-

une ter-

avant-hier la queue. les contreit des brile projet , saisit les de. Literdirent que sfit pas; ils

ie les nouont-pas été done us abfurdes. braits, qu nt quelqu nse, & po fions des a Dunkerqu s & par tou de confiance n armée, pher la caul

e disculper ! nt homme. l'assemblée: s, ont envoy

venir se jett n nationale pariliens, de onfeil a nomn

proposée s de Tours;

derniere lette

il en demande copie; il ajoute que les forces des armés patriotes s'accroillent dans la Vendée, & inspirent la plus grande confiance. — Renvoyé au comité de correspondance. Au injet de cette lettre, Chaumette s'est plaint du retard cu'apportent ses commissaires dans la Vendée à lui envoyer les nouvelles de l'armée. — Un membre est venu à l'appui de la réclamation de Chaumette : il a observé que les sont de la réclamation de Chaumette ; il a observé que les commissaires n'écrivant qu'après un long intervalle, ne font quelquefois que confirmer des nouvelles antérieures; cependant, a-t-il ajouté, comme mendataire de la commune de Paris, que c'est à elle qu'ils doivent rendre un compte plus exact. Après quelques débats, le conseil a arrêté que les membres du comité de correspondance écriroient aux commissaires dans les départemens troublés par les rebelles, pour les inviter, au nom du confeil-général, à envoyer par tous les couriers le journal de la fituation de ces départemens.

Une de utation de la commune de Vamvre est venue demander qu'il lui soit permis d'acheier des farines de commerce dont elle a le plus pressant besoin. Renvoyé au dé-partement & au ministre de l'intérieur. Les commissaires du Temple écrivent que la citoyenne

Tison, femme-de-chambre de la veuve Capet, a la tête al.éné, ainti qu'il est constaté par des certificats de médecio. Lette lettre a donné lieu à des débats assez viss: plusieurs

membres ont regardé cette folie spontanée de la citoyenne Tion comme très suspecte, & ont demandé son renvoi ; dautres ont observé qu'on ne le pouvoit faire sans injustice. -Le citoyen maire a soutenu qu'il y auroit du l'imprudense à renvoyer une femme initruite peut-être de secrets précieux. — Le conseil, partageant la sollicitude du citoyen maire. a pris l'arrêté suivant :

» Le conseil-zénéral, le procureur de la commune entendu, arrère que la citoyenne Tilon sera traitée dans l'enclos du Temple & hors de la tour; qu'elle aura une garde particuliere : le conseil renvoie à l'administration de spolice pour

désigner le local ».

CONVENTION NATIONALE.

Lettre du citoyen Brunet, général en chef de l'armée d'Italie, datée de l'Escarenne, le 15 juin, au ministre de la guerre.

datée de l'Éfcarenne, le 15 juin, au ministre de la guerre.

Ayant formé le projet de chaster les Piemontois de leur position, & de les forcer de repaster en Piemont, ou du moins de les resterer tellement qu'ils ne pussent et les ai attaqués, le 8 de ce mois, sur cinq points; le camp de Lignière, le camp de Pernus, le poste du Moulinet, l'avant-poste du camp des Fourches & le camp de Raons. Ces attaques en ont nécessité du camp de Seurches & le camp de Raons. Ces attaques en ont nécessité une foulé d'autres petites, dans l'squelles nous avons eu l'avautage. Cependant nos troupes n'ont pu forcer le camp de Raons, & elles ont fait leur retraite en g and ordre. Les autres camps ont eté forcés, ainsi que le village de Brelglie, & les ennemis ont puis la faite. La perte totals des ennemis est de 400 hommes tués, 640 prisonniers, 2 pieces de canon, tout leur bagage, les effets de campement de 4 camps, & las fournitures d'une ambulance importante. Nous avons perdu 9 ossiciers, 50 foldats, 200 blesses, dans les différentes attaques. Les ennemis étant dans des positions par que inexpugnables, & derrière des retranchemens de la plus grande force, c'est à la vivacité françois que nous devons de n'avoir pas fait une perte considérable. Nos troupes n'ent pus donné le tems aux ennemis d'emplayer contenus l'une must leur sur par de desens. Il y a en des actions de valeur & de patrio-isme, tant de la part des officiors que des foldats, qui feroient dignes de l'ancienne Rome.

Les batuillons volontaires se fon monteés à toutes ces attaques.

Les battillons volontaires se son montrés à toutes ces attaques, avec une bravoure & une intrepidité qui les rendoient dignes émules des anciens régimens de ligne avec lesquels ils ont combattu.

(Signé) BRUNET.

Lettre du général Leveneur à la convention nationale. Au quartier-général d'Abancourt, le 26 juin.

Citoyens - Représentans,

Ne pouvant avoir de nouvelles officielles de Valenciennes & de Condé, l'ai fait tous mes efforts pour avoir des renfeignemens sur ces deux places.

Le réfultat des différens rapports qui m'ont été faits, est que, le 15, la garail on de Valenciannes avoit trois portes ouverts, à la fuite d'une fortie qui fat très-meurtriere pour l'ennemi; une autre fortie du foir, le même jour, à eu le plus grand fuccès, ainu que celles des 16, 17 & 18; celle du 17 fur-tout doit avoir coûte 5 à 6 mille hommes, tués, bleiles ou prifonniers, 18 pieces de canon démontées ou enclonées. Il paroit que, le 19, le commandant de cette place à été fommé de fe rondre, & qu'il a répondu par une vigoureufe fortie, à la faveur de laquelle il à chaffe des bouches nui bies & des gens suspects. Je reçois la confirmation que, dans la nuit du 20 au 21, nos braves republicains ont fait une fortie, par laquelle ils ont enlevé de vive force trois redoutes, pris 13 pieces de canon, bleisé & tue un si grand nombre d'ennemis, que 126 voitures de blesses ont été conduites à Mons. Nos troupes sont restées mairrestes des retranchemens de l'ennemi & du poste de Mariy.

Condé se defend toujours vigoureus ment. On assure es généraux Waldeck & Clatrayt tues; cette nouveile ment été confirmation. Depuis cette fortie, on n'entraid presque plus le canon tonner sur Valenciannes. Nos avant postes, depuis Maubeuge jusqu'à Donai, font toujours en presence des ennemis, & maigre leur interiorite, nous avons presque touj urs l'avantage dans les différentes es carmouches, Je ne puis vous donner aucune nouvelle de Liale, du camp de la Magdelaine, n'ayant reçu aucun apport de Lamierliere depuis le départ de Cutlines.

(Présidence du citoyen Thuriot).

(Présidence du citoyen Thuriot).

Seance du dimonche 30 juin.

Le procureur-général-syndie du département des Landes fait passer les détails suivans, dans une lettre datée du 21. « Les Espagnols ont évacué le territoire de la république, près Saint-Jean-de-Luz, parce qu'lls manquoient de lub-isstances; la disette est extrême sur les frontières de la Bicaye & de la Navarre; il y a peu de jours qu'è Pampelune la livre de beurre valoit une pistole. Je vous dirai, avant de finir ma lettre, que je viens de recevoir un avis officiel du procureur-syndic de la commune du Saint-Esprit, qui m'annonce que les Espagnols ont été mis en déroute, & forcés d'évacuer deux postes qu'ils avoient en-decà d'Andaye. L'attaque a commencé hier 22 à deux heures; ils se sont retirés en déroute, & ont abandonné leurs équipages : Andaye est actuellemens en notre pouvoir ».

Sur la proposition de Lacroix, membre du comité de liqui-

dation, l'assemblée nomme deux commissaires, PetitJean & Legendre, pour inspecter la maison, dite hôtel de Bretonvilliers, deltinnée à servir de manusactures d'armes.

Gayomar donne communication d'un arrêté pris par les commissaires qui se trouvoient dans la ci-devant Bretagne, à l'époque des derniers événemens qui se sont passés à Paris. Cet arrêté, signé par Cavagnac, Sevestre & quelques autres

membres, semble délapprouver les décrets que la convention a rendus contre quelques-uns de ses membres, & approuver 'indignation des citoyens qui ont pris, sur ces événemens, l'expression qu'on a voulu leur donner.

Sevestre, l'un des signataires de l'arrêté, a fait, à la tribune de la convention, sur la situation de la ci-devant Bretagne, un rapport qui donne une idée bien différente de cette

situation; & c'est là ce dont se plaint Guyomar.

Billaud-Varennes a donné les motifs de cette contradiction apparente; c'est que les commissaires ont été obligés de prendre cet arrêté pour n'être pas égorgés. Comme il falloit que Sevestre vint à Paris, cet arrêté lui a servi de passe-port. Guyomar veut reprendre la parole; mais l'assemblée passe à l'ordre

Le département de Paris s'est emparé de la bibliothèque du college des ci-devant Quatre-Nations, & y fait saire des réparations, quoique cet édifice fasse partie des domaines nationaux. Le comité de liquidation, instruit de ce fait, présente, & l'assemblée présente un projet de décret, qui porte, en substance, que les travaux ordonnés dans cette propriété nationale, par l'administration du déportement de Paris, sont provisoirement suspendus, & que cette administration fera

conn ître au comité les morifs de son arrêté, pour qu'il en 1

fa le un rapport à la convention. L'affemble: ordonne l'impression & l'ajournement d'un projet de cécret du comité de marine, sur l'autorisation à accorder aux corsaires de protéger le commerce, conjointe-

ment avec les vaisseaux de la république. La tection du Mujeum fait passer un arrè é qu'elle a pris, & par lequel chaque choyen le reud responsable de la violation des proprie és, qui pourfoit être commise par sa feinme, ses entans, & même ses domeitiques. Mention honorable.

Le préfident du tribunal révolutionnaire, accusé à la tribune des jacobins, par Carrier, membre de la convention nationale, demande à quelle heure il pourra pareltre à la barre pour se justisser. L'assemblés ne statue rien sur cette

Diverses députations de la commune de Tonnerre sont succelsivement entendues. La premiere, de la commune, exprime son adhésion aux meiures séveres pries par la convention contre plusieurt de ses membres. députation dénonce, comme compolées d'ariftocrates, l'une des trois députations qui va paroître à la convention, sous le voile du patriotisme.

Un député de la soc été populaire de la même ville, dénonce une nouvelle société qui vient de se former, & qu'il dit être composée de ci-devant nobles & de sonstionnaires

publics suspendus, La troisieme députation, qui est celle de la nouveile socie é dénoncés, vouloit d'abord répondre à l'inculpation, mais le pretident lui a rappellé que la barre de la convention ne devoit pas êpre une arêne d'inimities particulieres. Elle s'est alors contentée de protester de son civisme, & de faire un don patriotique de 500 liv. pour les frais de

Les pétitionnaires sont adnis aux honneurs de la séance; & sur la motion de Legendre, la convention les renvoie au

comité de sûreté générale pour les reconcilier. Une ciroyenne du département de l'Here vient réclamer la liberté de fa mere, âgée de 69 ans, mise en état d'arres-tation sans en connoître les causes. — Sur la demande de David, la convention ajourne à mercredi le rapport sur le mode de juger les personnes détenues dans les départemens par les commissaires qui y ont été en mission.

Des patriotes du dé artement des Bouches-du-Rhône , ohligés de fuir leurs sojers pour se sonstraire aux persécu-sions, réclament des indemnités. — Renvoyé au comité des

Le ministre de la guerre transmet à la convention une lettre du général en cuef de l'armée d'Italie, Brunet, datée de l'Escarena, le 17 juin; elle contient les détails suivans:

« Le fameux camp de.... a été attaqué sur trois points. Les troupes ont commencé l'attaque avec la plus grande vi-gueur; mais ne s'attendant pas à une aussi vive réfiliance que celle qu'elles ont éprouvée, elles se font repliées avec la même activité qu'elles étoient parvenues au pied des retran-chemens. La colonne de droite a fait 5 prisonniers, parmi lesquels se trouve le neveu du général qui commande le camp des Piémontois. Dans toutes les attaques, nous avons eu 100 hommes tués & 200 blessés; l'ennemi peut avoir perdu la valeur d'un bataillon. L'armée occupe les mêmes postes qu'elle tenoit avant l'attaque. L'ennemi est si resserré qu'il ne pourra pas suhfister dans son camp; il est occupé

à s'y fortifier. Le capitaine du 5°, régiment a été pris dans les retranchemens ennemis, avec 15 grenadiers ».

La commune de Versailles, en félicitant la convention sur l'achévement de la constitution, fixe son attention sur l'instruction publique, qui doit affurer cet édifice dont elle doit être une des premieres bases. Elle demande l'établissement d'un lycée dans cette ville, qui mérite la bienveillance nationale à plus d'un titre.

La société républicaine de la même ville présente aussi une adresse de sélicitation. Les pétitionnaires sont admis aux honneurs de la séance, & la pétition de la commune est renvoyée à un comité.

Genissieux instruit la convention que les sections de Lyon se sont permises d'incarcérer à Pierre-en-Cise un député qui venoit de Grenoble à Paris, pour remplir ses fonctions auprès du tribunal révolutionnaire. Un membre de la députation de Rhône & Loire ajoute que l'administration rebelle de ce département a déclaré ne pas vouloir reconnoître la nouvelle constitution, parce qu'elle n'a pas été faite par la convention entiere, & que les sections de Lyon ont levé le masque, & déclaré la guerre aux non-appellans de la con-

Le Bu

rès celle

rois mois

L'abonne

LE lie

ratrice d nouvelle

général .

pour se

La pl

Le pri

tabli dan

générale

Au n

confédér favoir:

I°. D

2°. D

dans l'e

térêt ju

fédératio

pératrice

aviser a

On é

L'infi

parlé da

ment t

qu'ils c mient,

mais qui pour l'1

e devo elles d

Gall

ages 8 lande. L'épo

de Wal

3°. E

qui avoi

Un député de Moissac, département de Puy-de-Dome, présente une adresse dans laquelle cette commune improuve le décret tendu contre les députés mis en état d'arrestation, & demande que ce décret soit rapporté, ou que les pré-venus soient jugés par un tribunal pris hors de Paris. Un officier du 20° régiment de dragons sait un don pa-

triotique au nom de ce regiment, & proteste de son civisme, de son horreur pour la tyrannie. Mention honorable.

Delacroix, d'après des lettres particulieres qu'il a reçues, instruit la convention que plusieurs administrations rebelles se permettent de mettre la main dans les caisses publiques, pour subvenir aux dépenses qu'elles ordonnent illégalement.

Pour détruire cet étrange abus, il propose de décréter, 10. Que la trésorerie nationale sera passer l'état des administrations qui ont donné des mandats sur les caisses publiques;

20. Que le comité des finances sera chargé de faire un rapport sur les moyens de suspendre le paiement des impôts & de l'arriéré des domaines nationaux dans l'étendue de ces départemens;

3°. Que ceux qui auront fait des paiemens aux adminif-

trations, seront tenus de payer deux fois.

Lequinio regarde ces propositions comme prématurées; il assure que tous les citoyens que l'on veut faire marcher contre Paris, ne sont que dans l'erreur, & sont de bons parriotes qu'il ne faut qu'éclairer. On demande que Lequinio soit député dans la ci - devant Bretagne. Après quelques débats, l'assemblée renvoie toutes ces propositions au comité de salut

La commune du Bourg-de-l'Egalité instruit la convention de la découverté faite par un vieillard, d'une caisse pleine d'argent, qui avoit été enfouis en terre par un émigré. Le vicillard, qui a paru à la barre, recevra une récompense. Il sera fait mention honorable de la conduite de la commune, & la caisse est renvoyée à la monnoie.

COMPANY OF THE PARTY OF THE PAR Pay. de Thôtel-de-ville de Paris, fix derniers mois 1792. Lettre T.